

n° 17/2007

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLACQUEVILLE

Séance du 24 MAI 2007

L'an deux mil sept, le vingt quatre mai deux mil sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mai 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Sylvain Bulard, Maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de
Mme Ollivier absente excusée qui avait donné pouvoir à M. Carlier
Mme Lecroq absente excusée qui avait donné pouvoir à M. René Roussel
M. Sannier absent excusé qui avait donné pouvoir à M. Ledentu
Mme Paillette nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres Afférents en exercice Au Conseil Municipal	qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
14	14	18/05/07	29/05/07

objet : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal,

VU - le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

- la délibération en date du 15 juin 2001 prescrivant la mise en révision du P.O.S. de la commune de Blacqueville en Plan Local d'Urbanisme,
- la délibération en date du 29 mai 2002 définissant les modalités de la concertation et les objectifs,
- la délibération en date du 24 novembre 2006 tirant le bilan de la concertation déclarée close, et arrêtant le projet du plan local d'urbanisme,
- l'arrêté en date du 8 mars 2007 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- les conclusions du commissaire enquêteur,

après en avoir délibéré,

1. DECIDE par 14 voix, à l'unanimité

d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune de Blacqueville, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ce plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durable
- les orientations d'aménagement
- un règlement écrit et graphique
- des annexes

2. DIT que le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public

- à la mairie de Blacqueville aux jours et heures d'ouverture au public (mardis et jeudis de 16 à 19 h et samedis de 9 à 12 h).
- à la préfecture de la Seine-Maritime.

3. DIT que la présente délibération fera l'objet

- d'un affichage pendant un mois en mairie,

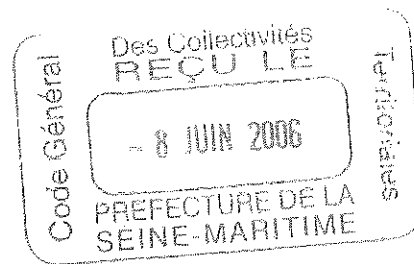
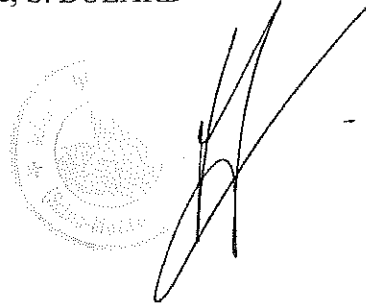
mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Courrier Cauchois.

4. **DIT** que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet de la région de Haute Normandie, préfet de la Seine Maritime, aux services de la D.D.E.subdivision de Pavilly, bureau SGP/BAJ pour contrôle de légalité, et bureau SAT/PEG pour la réception du Public.

5. **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage, et dans le délai d'un mois en l'absence de SCOT ou de schéma directeur, lorsque le Préfet n'a pas fait application des dispositions de l'article L123-12 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, S. BULARD



N° 33/10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLACQUEVILLE

Séance du 15 juillet 2010

L'an deux mil dix, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 juillet 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Sylvain Bulard, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de

- ☐ M. LESAGE, absent non excusé
- ☐ M. DUMONT absent excusé,
- ☐ M. PANNIER absent excusé qui avait donné pouvoir à Mme LEFEBVRE
- ☐ M. DELARUE absent excusé qui avait donné pouvoir à Mme PAILLETTE
- ☐ M. ROUSSEL Pierre absent excusé qui avait donné pouvoir à M. PASQUIER

Mme LEFEBVRE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage
Afférents en exercice	qui ont pris			
Au Conseil Municipal	part à la délibération			
15	15	13	08.07.2010	16.07.2010

objet : PLU : communication des conclusions du Commissaire enquêteur et approbation de la révision simplifiée du PLU.

M. le Maire présente au conseil municipal les conclusions du Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique qui a eu lieu du 25 mai 2010 au 25 juin 2010.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L 123-13

Vu la délibération du 19 juin 2009 engageant la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme à l'enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2010 concernant le bilan et clôturant la concertation,

Après en avoir délibéré,

- 1- décide d'approuver la révision simplifiée du PLU de la commune de Blacqueville telle qu'elle est annexée à la présente délibération, cette révision simplifiée comprend :

- une note de présentation
- un plan des risques
- un plan de zonage
- un règlement .

2 – dit que le plan local d'urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public en mairie de Blacqueville, et à la préfecture de la Seine Maritime,

3 – dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,

4 – dit que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé à Monsieur le Préfet de la région Haute Normandie, Préfet de la Seine Maritime et que cette délibération sera transmise en DDE, aux services des autorisations d'urbanisme et au bureau SGP/BAJ pour l'instruction du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

S. BULARD

